

REALISATION DES ANALYSES RELATIVES AUX MATIERES ACTIVES ET PRODUITS DE DEGRADATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Accord cadre à bons de commande n°2019-01

Acte d'Engagement

Lot 2

Article 1 – Objet de la consultation

- * **Pouvoir adjudicateur** : le Syndicat Mixte du Trégor (SMT), représenté par son Président
- * **Autorisation** : Délibération 201418 autorisant le Président à prendre toute décision concernant les marchés inférieurs à 90 000 €HT
- * **Comptable assignataire** : Trésorerie Morlaix Municipale, place du Pouliet CS 27907 29679 Morlaix Cedex
- * **Correspondant** : Karine BLOC'H – nonagricole@syndicat-tregor.fr - 02-98-15-15-15
- * **Objet du marché** : La présente consultation concerne la réalisation des analyses relatives aux matières actives et produits de dégradation de produits phytosanitaires dans le cadre du programme 2019/2021 de reconquête de la qualité des milieux aquatiques (eaux douces superficielles, souterraines et eaux littorales) conformément aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de l'Union Européenne.

Article 2 – Engagement du candidat

Le titulaire de ce **lot n° 2** doit remplir les missions suivantes :

- fournir et acheminer le flaconnage adapté aux analyses demandées ;
- fournir les étiquettes d'identification nécessaires au flaconnage : nom du point de prélèvement, paramètre(s) à analyser, référence client, ou tout autre élément nécessaire ;
- assurer l'acheminement des échantillons du Syndicat Mixte du Trégor au laboratoire d'analyses ;
- réaliser les analyses inscrites sur le bon de commande ;
- transmettre les résultats de chaque campagne de prélèvements au Syndicat Mixte du Trégor sur support papier ;
- transmettre les résultats des campagnes de prélèvements au Syndicat Mixte du Trégor sur support informatique (format Excel, type BEA) une fois par mois. **Il est demandé de strictement se conformer à ce format.**
- La méthode d'analyse des paramètres sera explicitée et maintenue tout au long du marché.

2.1 Identification et engagement du candidat

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public (AE, CCATP, BPU), et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

engage la société sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. Identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués dans le présent acte d'engagement

2.1 Répartition des prestations en cas de groupement conjoint

Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

Article 3 – Prix et modalités de règlement

Les prix de règlement sont établis à partir des prix unitaires proposés par le titulaire.

Les prestations seront rémunérées par application, aux prestations réellement réalisées, des prix unitaires indiqués dans le présent document.

Le règlement se fera par mandat administratif sous 30 jours à réception de la facture, au RIB indiqué ci-dessous :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Le montant maximum du marché est le suivant :

Prix Hors T.V.A :..... €

T.V.A au taux de 20,0 % :..... €

Montant T.V.A incluse : €

Soit en toutes lettres :

.....
..... TTC.

Article 4 – Signature de l'offre par le candidat

Nom, Prénom et qualité du signataire *	Lieu et date de signature	Signature

* le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

Article 5 – Décision du pouvoir adjudicateur

(Page réservée à la personne publique)

Compte tenu de l'acceptation de l'offre pour un montant hors taxe de :

(En chiffres) -----

(En lettres) -----

Soit un montant toutes taxes comprise de :

(En chiffres) -----

(En lettres) -----

Visa : Est accepté la présente offre pour valoir acte d'engagement

Fait en un seul original,

A Morlaix, notifié le

Monsieur Guy PENNEC,

Président du Syndicat mixte du Trégor